

20/02/2018 : Traçabilité du tabac: une nouvelle arme pour lutter contre les trafics et la contrefaçon – Françoise Grossetête (LR, PPE, Fr)

« Le vote de notre commission ouvre la voie à une mise en œuvre rapide du nouveau système de suivi et de traçabilité des produits du tabac, qui permettra de mieux lutter contre les trafics et la contrefaçon » s'est félicitée Françoise Grossetête suite au rejet par la commission environnement/santé du Parlement européen d'une motion de résolution qui aurait conduit à faire dérailler le processus de traçabilité des paquets de cigarettes.

« Bien sûr, ce système contient encore de nombreuses lacunes, et il nous faudra demeurer extrêmement vigilants pour assurer sa stricte indépendance vis à vis des cigarettiers, dont je redoute l'ingérence » a déclaré la députée européenne.

Si elle comprend les critiques de ceux qui s'opposent au texte en estimant qu'il n'offre pas assez de garanties, la députée estime toutefois qu'ils « se trompent de combat, faisant ainsi le jeu des cigarettiers contre qui ils prétendent lutter ». « Vouloir renverser la table à ce stade aurait été contreproductif et serait revenu à renvoyer aux calendes grecques la mise en œuvre d'un mécanisme efficace de suivi et de traçabilité, au plus grand bénéfice des industriels du tabac » a-t-elle ainsi expliqué.

Sur la base de ces préconisations techniques communes, il revient donc maintenant à chaque État membre de mettre en place sur son territoire un mécanisme de traçabilité, basé sur l'apposition d'un code identifiant unique sur chaque paquet de cigarettes ou de tabac. Les États ont jusqu'à mai 2019 pour ce faire.